



Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA/DM/FV

DECISION N° 97 - 172

OBJET : Contrat de location d'une chambre sise « Résidence La Roseraie » 17, rue Gabriel Péri au profit de Mademoiselle TRAPMORE Victoria.

Le Député Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune possède une chambre individuelle sise « Résidence La Roseraie » 17, rue Gabriel Péri, qu'elle met à disposition chaque année au profit d'une assistante d'anglais du Collège Guillaume Budé.

- DECIDE -

Article 1er : Monsieur le Député Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer un contrat de location pour une chambre sise Résidence « La Roseraie », 17 rue Gabriel Péri, bâtiment F au profit de Mademoiselle TRAPMORE Victoria assistante d'anglais, à compter du 1er octobre 1997.

Article 2 : Le loyer est fixé à 600 (six cent) francs par mois. L'électricité, l'eau et le chauffage restant à la charge du locataire.

Article 3 : Mademoiselle TRAPMORE Victoria devra s'acquitter d'une somme de 1 200 francs (mille deux cent) à titre de dépôt de garantie..

Article 4 : Les recettes découlant de cette location seront imputées sur le budget de l'exercice en cours, fonction 0, sous fonction 01, article 7521.

Article 5 : La présente décision ainsi que le contrat de location seront inscrits au registre des actes de Mairie et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'EVRY et à Madame le Receveur Municipal.



Fait à YERRES, le 26 Décembre 1997

Le Député-Maire



Nicolas DUPONT - AIGNAN

123

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

